

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 780-2024**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite ville, à l'effet :

QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 780-2024 a été adopté le 10 février 2025 par ladite ville et est disponible au bureau de la greffière de Saint-Lin-Laurentides à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, pour consultation;

QUE le règlement numéro 780-2024 concernant la construction est entré en vigueur lorsque la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm a adopté sa résolution le 26 février 2025 par laquelle elle déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ledit règlement;

QUE le certificat de conformité numéro CC-SLL/2025-009 a été émis, en date du 27 février 2025, par le conseil de la MRC de Montcalm.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 12 mars 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale